

LUNDI 4 JUIN 2018

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Cynthia St-Pierre, Jean-Philippe Bouffard, Johanne Gagnon, Ghislain Vachon et Marc Lavigne ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7644-0618**

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 7 mai 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7645-0618**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Jean-Philippe Bouffard, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mai 2018 tels que déposés au montant total de 121 720.56 \$. **7646-0618**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7647-0618**

ADOPTÉE

Rapport du Maire.

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le rapport du maire sur les faits du rapport financier 2017 soit accepté tel que déposé. **7648-0618**

ADOPTÉE

Dérogations mineures de Ferme Champorc inc.

7649-0618

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire transformer des bâtiments existants en pouponnière et engraissement;

CONSIDÉRANT que le projet respectera l'ensemble des distances

séparatrices requises par le règlement de zonage, à l'exception de la distance par rapport à trois bâtiments d'habitation. La distance minimale à respecter par rapport aux résidences avoisinantes est de 310 mètres, toutefois, celles-ci sont situées respectivement à :

- 148 m pour la résidence sise au 254, 4^e rang;
- 159 m pour la résidence sise au 241, 4^e rang;
- 256 m pour la résidence sise au 242, 4^e rang;

CONSIDÉRANT que les trois voisins (Roland Allard, Claude Provencher et Domaine du Lac Cristal) situés à moins de 310 mètres ont été avisés et n'ont pas d'objection avec ce projet;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé la présente demande de dérogation mineure dans le but de se conformer à la Loi sur le bien être animal;

Pour ces motifs, il est proposé par Ghislain Vachon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc Inc. pour la transformation des bâtiments existants en pouponnière et engraissement suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

Dérogations mineures de Ferme Champorc inc.

7650-0618

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un lieu d'élevage porcin maternité porcine;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement de zonage concernant la gestion des odeurs, la distance minimale à respecter par rapport aux résidences avoisinantes est de 266.5 mètres, toutefois un bâtiment d'habitation est situé à 263 mètres de la porcherie maternité projetée;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la résidence située à moins de 266.5 mètres a été avisé et n'a pas d'objection avec ce projet de construction;

CONSIDÉRANT que les vents dominants provenant du sud-ouest dirigent les odeurs principalement en direction des terres agricoles, et non en direction des résidences avoisinantes;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Éric Bergeron et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc Inc. pour la construction d'un lieu d'élevage porcin maternité porcine suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

Dérogations mineures de Ferme Champorc inc.

7651-0618

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc;

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un lieu d'élevage porcin maternité porcine à moins de 1000 mètres de sa porcherie existante ;

CONSIDÉRANT que selon le règlement 214 il est interdit de construire une porcherie à moins de 1000 mètres d'une autre ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle porcherie est située à moins de 1000

mètres de sa propre porcherie;
CONSIDÉRANT que ce sera le même troupeau d'élevage et que le problème de risque de maladie est restreint;

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Ferme Champorc Inc. pour la construction d'un lieu d'élevage porcin maternité à moins de 1000 mètres de sa propre porcherie suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

Signature d'une entente avec l'exploitant Gestion M.L. (2012) inc.

7652-0618

ATTENDU que l'exploitant Gestion M.L. (2012) inc. désire exploiter une sablière sur le lot 4 477 449 sur le 6^e rang;

ATTENDU les inquiétudes soulevées par les propriétaires résidant à proximité du site;

ATTENDU que le conseil municipal veut minimiser les impacts négatifs sur la qualité de vie de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que le Maire soit autorisé à signer une entente avec l'exploitant Gestion M.L. (2012) inc. visant à contrôler la vitesse, les heures de circulation et le bruit causé par l'achalandage des camions lourds.

ADOPTÉE

Résolution d'appui pour Gestion M.L. (2012) inc. auprès de la CPTAQ.

7653-0618

CONSIDÉRANT la demande présentée par Innéo environnement pour Gestion M.L. (2012) inc. pour exploiter une sablière sur une portion du lot 4 477 449 d'une superficie 10.63 ha;

CONSIDÉRANT que le projet a pour but d'enlever un monticule de sable;

CONSIDÉRANT qu'avant le début de l'exploitation, la couche de sol arabe sera enlevée et conservée en tas sur le site afin de servir pour le réaménagement des lieux à la fin de l'exploitation;

CONSIDÉRANT que ce lot est entièrement boisé et n'est pas utilisé à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'exploitant a été sensibilisé et volontaire à effectuer le transport de sable en respectant les propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT que selon les informations fournies, la nature de l'utilisation qui est faite du lot visé et des lots environnants et les mesures prévues par le promoteur de la présente demande n'aura aucun impact sur le potentiel d'utilisation du lot visé et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Pour ces motifs, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement que les membres du conseil appuient la demande d'autorisation présentée par Innéo Environnement pour Gestion M.L. (2012) inc auprès de la Commission du Territoire Agricole du Québec pour permettre d'exploiter une sablière sur une portion du lot 4 477 449.

ADOPTÉE

Autorisation – restructuration des plate-formes de rues.

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire et la Commission scolaire des Bois-Francis désirent sécuriser l'accès à l'école pour les marcheurs et cyclistes; 7654-0618
- CONSIDÉRANT que la très grande largeur de la rue St-Pierre dans la courbe près de l'école permet de nombreuses manœuvres qui peuvent s'avérer dangereuses;
- CONSIDÉRANT que le corridor de marche gagnerait à être mieux marqué, mieux signalé;
- CONSIDÉRANT que la conversion en sens unique de la rue Poirier, entre l'école et la rue Fournier pourrait faire en sorte de mieux partager l'espace;
- CONSIDÉRANT que l'on souhaite promouvoir les déplacements actifs de façon à limiter la motorisation des parents dans les alentours immédiats de l'école;
- CONSIDÉRANT qu'une restructuration des plate formes de rues est nécessaire;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Éric Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'achat de panneaux de signalisation, de blocs de béton, bac à fleurs et marquage au sol afin de sécuriser l'accès à l'école.
- ADOPTÉE

Demande au MTQ – Traverse de piétons.

7655-0618

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire et la Commission scolaire des Bois-Francis désirent sécuriser l'accès à l'école pour les marcheurs et cyclistes;
- CONSIDÉRANT l'absence de trottoir, réservant un espace ajouté à la présence des amoncellements de neige, complique l'accès des écoliers à l'école en obligeant un partage de la chaussée;
- CONSIDÉRANT qu'un corridor de marche longeant la rue St-Pierre sera aménagé afin de garantir la sécurité des marcheurs;
- CONSIDÉRANT qu'un nouveau passage piétonnier devra être marqué pour le futur trajet que les écoliers emprunteront dès cet automne;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) est responsable des passages pour piétons situés sur le 6^e rang de Saint-Rosaire;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cynthia St-Pierre, appuyé par Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement qu'une demande soit acheminée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) relatif à l'ajout d'un passage pour piétons sur le 6^e rang vis-à-vis la route de l'Église et la rue St-Pierre.
- ADOPTÉE

Acquisition d'une remorque plate-forme.

7656-0618

- CONSIDÉRANT qu'il y a 6 ans la Municipalité a fait l'acquisition d'une remorque fermée 2011;
- CONSIDÉRANT que la remorque fermée est moins utile pour nos besoins actuels et que la Municipalité veut améliorer ses méthodes de travail pour être plus efficace;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Ghislain Vachon et résolu d'autoriser Julie Roberge directrice générale et secrétaire-

trésorière à procéder, auprès de Remorque Belle voiture, à l'échange de notre remorque fermée contre une remorque plate-forme 2017 neuve, galvanisée avec une capacité de charge de 8300 lbs afin de transporter le tracteur, les tuyaux et autres matériaux de voirie et d'autoriser Mme Roberge à effectuer les transferts de ceux-ci auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

Soumission pour confection de plan – réaménagement bureau municipal et de la salle d'archivage.

7657-0618

ATTENDU que le bureau doit être réaménagé de façon à créer plus d'espace de rangement ainsi que d'ajouter un mur de façon à constituer un espace fermé pour le bureau de la directrice générale;

ATTENDU que le local d'archive au 2^e étage est rempli au maximum;

ATTENDU qu'une soumission pour la confection de plan a été demandée à Maeve signature designs, spécialiste en réaménagement d'espace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Cynthia St-Pierre et résolu d'autoriser la directrice générale à donner le contrat pour la confection de plan à Maeve signature designs au montant de 770\$ plus taxes, pour le réaménagement d'espace du bureau municipal ainsi qu'un plan pour la salle d'archivage.

ADOPTÉE

Urgence Bois-Francs – résolution pour une ambulance additionnelle.

7658-0618

ATTENDU QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

ATTENDU QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

ATTENDU QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

ATTENDU QUE l'un des enjeux identifié dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est d' « assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité »;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

ATTENDU QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

ATTENDU QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cynthia St-Pierre appuyée par Éric Bergeron, il est résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

ADOPTÉE

Heures d'ouverture du bureau municipal (saison estivale).

7659-0618

Il est proposé par Jean-Philippe Bouffard, appuyé par Ghislain Vachon et résolu unanimement que le bureau municipal actuellement ouvert de 9 heures à midi le vendredi, soit fermé au public les vendredi du 29 juin au 31 août 2018 inclusivement et que l'on note l'information dans notre journal local pour informer les citoyens de ce changement.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron à 20h43.

7660-0618

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**